

filet et la pêche sportive des îles San Juan et de la pointe Roberts (Zones statistiques de l'État de Washington 6A, 7 et 7A);

b) une liste convenue de critères pour établir les unités de gestion clés (c-à-d. celles utilisées pour déterminer les taux annuels d'exploitation autorisés) pour le coho à reproduction naturelle. Des exemples de ces unités figurent dans le tableau ci-dessous;

Unités de gestion du sud de la C-B	Unités de gestion des B-D
Thompson	Skagit
Bas Fraser	Stillaguamish
Détroit de Georgia (continent)	Snohomish
Détroit de Georgia (île de Vancouver)	Canal Hood
Détroit de Johnstone	Est du détroit de Juan de Fuca
N.-O. de l'île de Vancouver	Ouest du détroit de Juan de Fuca
S.-O. de l'île de Vancouver	Quillayute - été
Détroit de Juan de Fuca	Quillayute - automne
	Hoh
	Queets
	Grays Harbor
	Côtes de l'Oregon – reproduction naturelle

c) l'engagement pris par les deux Parties de gérer toutes les pêches dont elles ont la responsabilité, qu'elles visent ou non le coho, de façon à ce que les taux cumulatifs d'exploitation dans les pêches de la zone frontalière visant les unités de gestion clés ne dépassent pas les limites établies conformément aux règles formulées en vertu du sous-paragraphe 5a);

d) l'engagement pris par les deux Parties de veiller à ce que le niveau d'exploitation permette d'atteindre un prélèvement maximal équilibré dans un ensemble convenu d'unités de gestion clés de stocks naturels tout en préservant la diversité génétique et écologique. Si les niveaux d'échappée correspondant au prélèvement maximal équilibré ne peuvent être atteints sous un régime de pêche donné, le taux d'exploitation cible ne doit pas excéder le niveau du prélèvement maximal équilibré et devrait être inférieur au taux d'exploitation correspondant au prélèvement maximal équilibré pour favoriser la reconstitution des stocks. Les Parties sont encouragées à pratiquer la pêche sélective là où des problèmes affectent des stocks critiques tout en respectant les contraintes concernant les impacts autorisés dans les unités de gestion clés ou sur les stocks critiques, dans la mesure où cette pêche sélective ne réduit pas la capacité d'atteindre les objectifs de conservation pour les stocks naturels, de réaliser des évaluations des stocks ou d'estimer les impacts de la pêche;